

## **Compte rendu du conseil municipal du 20 octobre 2017 valant procès-verbal**

**Présents :** Michel BRUNET, Yves BERNARD, Christian PERRIN, Jean-Yves BOUILLOUX, Marie-Claire DOUAY, Eric DARBON, Sébastien MANSION BERJON, Christine FAVIER, Noël MALLINJOURD, Gilles PEISSON, Séverine AUBRY CAPOULADE, Christelle BERTOLLOTTI

**Excusées :** Françoise PIRAT (pouvoir donné à Michel BRUNET), Agnès BONNAND

**Absente :** Corinne LE DAULT GERAT

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

M. Sébastien MANSION BERJON est désigné secrétaire de séance.

### **2. Approbation du Procès-verbal faisant office de compte rendu du conseil municipal du 15 septembre 2017**

Le compte rendu n'a pas été diffusé aux conseillers municipaux et sera approuvé à la prochaine séance.

### **3. Intégration des parcelles D 913 et D 914 dans le patrimoine de la commune**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'intégration des parcelles cadastrées D 913 et D 914 dans le domaine privé de la commune. L'objectif est de céder une partie du tènement au SDIS.

### **4. Vente de terrain AIN HABITAT au champ de la Jeanne**

Pour l'aménagement du Champ de la Jeanne, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la vente de terrains à AIN HABITAT au prix de 20 €/m<sup>2</sup> à savoir les parcelles :

- D 1209 : 1 355 m<sup>2</sup> ;
- D 1211 : 1 785 m<sup>2</sup> ;
- La Parcelle section D n° 1212 : 422 m<sup>2</sup> sera cédée gratuitement pour permettre la rétrocession après travaux.

### **5. Demande de participation de la commune à un projet scolaire à l'école de Pont de Vaux**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer au projet scolaire de Pont de Vaux à hauteur de 77,40 € pour l'enfant Mickaël SURIN, domicilié 15 Grande Rue à Saint-Trivier-de-Courtes dans le cadre d'une classe d'ULIS (Ecole en situation de handicap)

### **6. Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents techniques**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place de la RIFSEEP pour les agents techniques.

## **7. Demande de subvention exceptionnelle pour les sinistrés de l'ouragan Irma**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser 100 € de subvention exceptionnelle à l'attention des sinistrés de l'ouragan Irma.

## **8. Présentation du projet solaire de CROCU**

Monsieur TRICOT, chef de projets photovoltaïques chez JP Energie Environnement (JPEE), présente le projet de Saint-Trivier-de-Courtes pour information. L'étude d'impact environnemental a été lancée en début d'année 2017 et arrivera prochainement à son terme (durée d'un an). Le permis de construire (durée d'instruction de 8 mois) sera déposé dans la continuité. Ensuite aura lieu un appel d'offre et la construction. Au final, **la mise en service pourrait avoir lieu vers 2020**. La durée de vie de la centrale serait de 30 ans.

Les panneaux photovoltaïques fixes seront implantés sur les anciens casiers de stockage des déchets de CROCU (sur une surface de 2 hectares) et sur les parcelles au sud du site. (La surface d'implantation serait de 7 hectares), pour une **puissance totale de 9 MWc**. À cet effet, un bail emphytéotique sera passé entre JPEE et le syndicat mixte de CROCU.

Les retombées économiques escomptées seraient de 7 275 €/an avec une répartition pour moitié entre le département et la CA3B. Quant au syndicat, il recevrait un loyer de 14 250 €/an.

Possibilité sera donnée aux privés d'investir sur ce projet à hauteur de 49 % du projet.

## **9. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

## **10. Fonds de solidarité logement**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contribuer au Fonds de solidarité logement à hauteur de 0,30 euros par habitant soit un total de 335,70 euros.

## **11. Présentation du plan de désherbage par le cabinet CFPH de LYON ECULLY**

### Objectifs

Le plan de désherbage communal est une méthodologie raisonnée et progressive de mise en œuvre de bonnes pratiques de traitements phytopharmaceutiques et de développement de techniques au désherbage chimique.

### Réglementation

La loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation de produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales sur les voiries, dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Présentation

Madame Manon-Cécile CLIMENT du CFPH présente le plan de désherbage qui comprend notamment plusieurs cartes de Saint-Trivier-de-Courtes avec :

- Les pratiques actuelles de désherbage ;
- La tolérance aux adventices (mauvaises herbes) ;
- Les risques de transfert (élevé, faible et non renseigné) ;
- Les préconisations d'entretien (manuel, mécanique, mixte, etc.) ;
- La gestion différenciée.

Madame CLIMENT explique qu'il faut repenser les voiries et l'enherbement notamment dans les cimetières. Il convient aussi de communiquer auprès des administrés. Monsieur le Maire envisage donc d'organiser une réunion publique avec éventuellement la participation de Madame CLIMENT.

## Questions diverses

1. Compétence GEMAPI à la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

Pour information, Eric DARBON et Sébastien MANSION-BERJON assisteront au prochain comité syndical du bassin versant de la Reyssouze en qualité de représentant de la CA3B.

2. Visite infrastructures CNR de Pouzin

Agnès BONNAND, Yves BERNANRD, Christian PERRIN et Michel BRUNET feront la visite du site de Pouzin exploité par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) le 02/11/2017.

3. Conscrits sur le marché

Le conseil municipal accepte que les conscrits viennent sur le marché le 3 décembre 2017.

4. Mme PANCHOT école concours de dessin

La commune recevra les lauréats et les organisateurs le 21 novembre en mairie.

5. Occupation du marché tennis

Dimanche 29 octobre 2017, le Tennis Club Intercommunal Haute Bresse a l'autorisation de vendre des escargots sur le marché

6. Illuminations de la Carronnière

Pour mettre en valeur l'exposition itinérante « À portée de Mains » organisée par la CA3B, la commune accepte de fournir quelques décorations à l'espace de la Carronnière suivant les disponibilités

7. DIA Maître Henri

La commune ne souhaite pas préempter pour le bâtiment sis au 4 rue Champ de la Jeanne.

Séance levée 23 h 10